

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2869

11 décembre 2007

SOMMAIRE

Absolute Advantage S.a r.l	Financière Centuria Luxembourg S.A 137686
Accelya Investment S.à r.l	Fris S.A
Alviman Finance S.A137686	Gamet Holdings S.A
Balkan Reconstruction Investment Financ-	GSS III Gold S.à r.l
ing S.C.A. Sicar	IP Lux 1 - IP Lux 2 SeNC
B & B Lux-Manu S.àr.l	IVG Logistics Holding S.A
Bee Master Holding BV II137708	Kapa Participations S.A137681
Bellissimmo S.à r.l137707	Kleopatra Lux 2 S.à r.l
Blue Bell Sàrl	KPI Retail Property 20 S.à r.l137710
Blue Sage Sàrl137703	Louann S.à r.l
BST Grand-Duché de Luxembourg en	Magna Park JV Units - Germany S.à r.l 137711
abrégé BST GDL	M. & A. Investors (Luxembourg) S.A 137712
CirCor Franconia Boizenburg III S.à r.l.	M. & A. Investors S.A
	New Invest 2 S.A
CitCor Franconia Berlin I S.à r.l 137707	Newmed S.A
CitCor Franconia Berlin VI S.à r.l137712	NorCab 1 S.à r.l
CitCor Franconia Berlin V S.à r.l 137706	Olifanten S.à r.l
CitCor Franconia Boizenburg II S.à r.l 137708	Parvest
CitCor Franconia Boizenburg I S.à r.l 137708	Polo Holding Luxembourg S.à r.l 137709
CitCor Franconia Dresden I S.à r.l137709	P&Pm S.A
CitCor Franconia Kassel S.à r.l137705	Quirinal Properties S.à r.l
CitCor Franconia Nord S.à r.l137706	Société d'Investissements en Méditerra-
CitCor Residential Holdings S.à r.l 137704	née S.A
CV.Online.LU SA137687	Sport-Elec International S.A
DHA S.à r.l	Sun Flare Sàrl
Elina Invest Sàrl137703	VFS Europe S.à r.l
EuroCDP Finances S.A137683	WCMG (Working Capital Management
EuroSITQ Finances137683	Group) S.A
Federale Advisory S.A137695	Zhong Nan Hai S.à.r.l



Newmed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 61.875.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 26 octobre 2007

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Pascal Verdin-Pol, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Mme Emanuela Corvasce, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007137213/24/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04458. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Accelya Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Louann S.à r.l.).

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 123.755.

In the year two thousand seven, on the third day of October.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CHEQUERS CAPITAL XV FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its manager, CHEQUERS PARTENAIRES S.A., a société anonyme, having its registered office at 48 bis, avenue Montaigne, 75008, Paris, registered with the Paris trade and companies register under number B 350 505 335,

duly represented by Mr Alexandre Gobert, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris, on 1st October 2007,

The said proxy, after having been initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of LOUANN S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 123 755 (the Company), incorporated pursuant to a notarial deed on the 5 January 2007, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations of 24 March 2007, number 447. The articles of incorporation have not been amended yet.

The appearing party acting in its said capacity and representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to change the name of the Company from LOUANN S.à r.l. into ACCELYA INVESTMENT S.à r.l.

Second resolution

The sole partner decides to create two (2) categories of shares: the shares of category A and the shares of category B, each share having a par value of one euro (EUR 1.-).



Third resolution

The sole partner decides to convert the five hundred (500) existing shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, into twelve thousand and five hundred (12,500) shares of category A having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Fourth resolution

The sole partner decides to increase the share capital of the Company by an amount of five thousand one hundred and sixty euro (EUR 5,160.-) in order to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to seventeen thousand six hundred and sixty euro (EUR 17,660.-) by the issue of five thousand one hundred and fifty-nine (5,159) shares of category A and one (1) share of category B, each having a par value of one euro (EUR 1.-).

Subscription and Payment

There appears Mr Alexandre Gobert, previously named, who declares to subscribe in the name and for the account of the subscribers mentioned below, on the basis of proxies which will remain attached to the present deed, to the capital increase as follows:

- one thousand three hundred and twelve (1,312) shares of category A by Mr. Juan Antonio Quesada De La Gala, born in Madrid (Spain) on 30 January 1968, residing at C/Pedro Laín Entralgo, 8 Viv.30, 28660 Boadilla del Monte, Madrid, Spain, for a total amount of one thousand three hundred and twelve euro (EUR 1,312.-);
- nine hundred and forty-six (946) shares of category A by Mr. Ulises Alejandro Camacho Beltran, born in Mexico D.F. (Mexico) on 19 July 1967, residing at Castillo de Nottingham 123, Condado de Sayavedra CP 52938, Atizapan, Edo. de Mexico, Mexico, for a total amount of nine hundred and forty-six euro (EUR 946.-);
- one thousand five hundred and fourteen (1,514) shares of category A by Mr. José Artur Santos Nunes Farinha, born in Lobito (Angola) on 21 April 1971, residing at Rua Inf. D. Augusto 38, 2° dto, 2845-115 Amora, Portugal, for a total amount of one thousand five hundred and fourteen euro (EUR 1,514.-);
- nine hundred and forty-six (946) shares of category A by Mr. Moez Mili, born in Monastir (Tunisia) on 2 October 1966, residing at Résidence Bouzguenda, Villa N ° 6, Rue Ajloun, 2036 Dar Fadhal La Soukra, Tunisia, for a total amount of nine hundred and forty-six euro (EUR 946.-);
- four hundred and forty-one (441) shares of category A by Mr. Frederik Christoffel Kritzinger, born in Pretoria (South Africa) on 9 May 1975, with fiscal address at Cumberland Manor, 33 Cumberland Avenue, Vandia Grove, Randburg, 2194, Gauteng, South Africa, for a total amount of four hundred and forty-one euro (EUR 441.-);
- one (1) share of category B by CHEQUERS CAPITAL XV FCPR, pre-qualified, for a total amount of twelve thousand and one euro (EUR 12,001.-);

The shares of category A have been subscribed by the subscribers at a price of one euro (EUR 1.-) per share.

The share of category B has been subscribed by the subscriber at a price of twelve thousand and one euro (EUR 12,001.-), representing one euro (EUR 1.-) for the share capital and of twelve thousand euro (EUR 12,000.-) for the share premium.

The shares so subscribed have been fully paid up in cash so the total amount of seventeen thousand one hundred and sixty euro (EUR 17,160.-) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary:

Fifth resolution

The partners decide to restate entirely the articles of association, which shall now read as follows:

«A. Definitions

In this articles of association, the following words and expressions set out below and starting with a capital letter shall have the following meanings, unless the context otherwise requires or unless otherwise specified:

«Affiliated Entity» means, in relation to an Entity, any Entity that, directly or indirectly, through one or more intermediaries, controls or is controlled by or is under common control with such Entity, it being further understood that for the purposes of this definition, an Entity is presumed to be controlled by the general partner or the person that controls the general partner, the managing company or the Entity in charge of the management in any capacity whatsoever. As regards the Investor, Affiliated Entity of the Investor shall mean any entity directly or indirectly controlled by CHEQUERS Capital Partners, a société anonyme organized under the laws of France with a share capital of EUR 38,112.25, whose registered office is at 48 bis, avenue Montaigne, 75008 Paris, France, registered with the French Commerce and Companies Registry under number B 433 958 279 RCS Paris (including funds managed or advised by entities controlled by CHEQUERS Capital Partners);

«Agreement» means any shareholders' agreement with respect to Voyages Holding (Luxembourg) S.A. which may be concluded from time to time between the shareholders of this company;

«Allocation Notice» has the meaning given to this term in article 11;

«Beneficiaries of the Pre-emption Right» has the meaning given to such term in article 11;



«Call Options» means the call option agreements executed by the Investing Managers in favour of the Investor on 12 September 2007, relating to the securities held by them in VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. and to the Securities;

«Control», «controlled» and «controlling» shall be interpreted by reference to the definition set out by paragraphs I, II and III of article L. 233-3 of the French Code de Commerce;

«CPECs» means the convertible preferred equity certificates of the Company to be issued on 3 October 2007 by resolutions of the sole manager of the Company following approval by the shareholders of the Company;

«Day» means any calendar day;

«Entity» means any entity, company, corporation, group, de facto company, association, partnership, whether governmental or private, or whether or not having a separate legal personality;

«Exit» means any transaction further to which the Investor will not own any securities in VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. nor in any other Group company or the admission of the shares of VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. to trading on a regulated market;

«Experts» has the meaning given to such term in article 15;

«Group» means collectively VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., the Company, CLEARING WORLD S.L., a sociedad limitada organized under the laws of Spain, whose registered office is at Avenida Diagonal 567, 3 $^{\circ}$, 08029 Barcelona, Spain, registered with the Registro Mercantil de Barcelona (Spain) under number T 39366; F 100; H B-342708 and the subsidiaries of these companies;

«Investor» means the holders of shares of category B of the Company;

«Investing Managers» means the holders of shares of category A of the Company;

«Pre-emption Notice» has the meaning given to such term in article 13;

«Purchaser» has the meaning given to such term in article 12;

«Securities» means (i) any securities issued by the Company, including, without limitation, the shares of the Company and the CPECs and any other security that has been or may be issued by the Company that does, or may, give right, whether directly or indirectly, immediately or in the future, by way of conversion, exchange, repayment, presentation or exercise of a warrant or by any other means, to the allocation of shares in the Company or of any other securities representing or giving right to an interest in the Company share capital, (ii) any preferential subscription right relating to the issuance of such securities, (iii) any split in the ownership of the securities referred to above, and (iv) any other security of a similar nature to the securities referred to above issued or allocated by any company or entity of any kind, whether as a result of a transformation, merger, de-merger, partial hive-down or similar operation by the Company;

«Seller» has the meaning given to such term in article 12;

«Third Party Purchaser» has the meaning given to such term in article 17;

«Transfer» means any transfer of any kind, including without limitation:

- (i) transfer of preferential subscription rights pursuant to an increase in cash of share capital or any allotment right pursuant to an increase of share capital by capitalisation of reserves, provisions or profits, including transfer by way of an individual waiver of such rights;
- (ii) onerous or gratuitous transfer, including transfer made pursuant to a public auction or court order or where the transfer of ownership is delayed;
- (iii) transfer following a death, or transfer made in the form of a payment in kind or by way of an exchange, split, securities loan, sale with option of redemption, contribution, partial hive-down, merger or de-merger, irrespective of the form of the company or transfer resulting from the creation of a lien, including without limitation, from the creation of a pledge of Securities or the enforcement of a pledge of Securities;
 - (iv) transfer in trust or by any other similar means; and
- (v) transfer of the ownership of, full or partial ownership of, or any rights deriving from, a Security, including the right to vote or to receive dividends, or any other split in the ownership of any Security;

«Transfer Notice» has the meaning given to such term in article 12;

«Transferor» has the meaning given to such term in article 17;

«Transferred Securities» has the meaning given to such term in article 12;

«Unrestricted Transfer» has the meaning given to such term in article 10;

«VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.» means VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 127 787;

In these articles of association, unless otherwise specified, reference to words denoting the singular shall include the plural and vice versa and words denoting any gender shall include all genders.



B. Purpose - duration - name - registered office

- Art. 1. There exits a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), as well as by the present articles of association.
- Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

- **Art. 3.** The Company is incorporated for an indefinite period.
- Art. 4. The Company will assume the name of ACCELYA INVESTMENT S.à r.l.
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

C. Share capital - shares

Art. 6. The share capital is set at seventeen thousand six hundred and sixty euro (EUR 17,660.-) represented by seventeen thousand six hundred and fifty-nine (17,659) shares of category A and one (1) share of category B with a par value one euro (EUR 1.-) per share.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 8.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.
 - Art. 9. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

D. Restrictions on the transfers of securities

- **Art. 10.** The following Transfers are not subject to the standstill obligation and to the pre-emption right (the «Unrestricted Transfers»):
- a) any Transfer by an Investing Manager of all or part of his Securities to a company that is 100 per cent owned by that Investing Manager (the «Estate Company»), provided that:
 - the proposed Transfer is exclusively for the purposes of estate reorganisation,
- the sole corporate purpose of the Estate Company is the holding of Securities as long as the Investor remains a shareholder of VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.;
- the Estate Company remains 100 per cent owned by the relevant Investing Manager and the securities representing the share capital of this company are non-transferable as long as the Investor remains a shareholder of VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.;
- the Securities that may be held by the Estate Company are similarly non-transferable as long as the Investor remains a shareholder of VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.;
- the Estate Company does not contract or subscribe for any borrowing, loan, cash facility or advance of any kind except for shareholders' advances that may be granted by the relevant Investing Manager, and the Estate Company does not grant any security, or any right whatsoever over or relating to the Securities that it holds as long as the Investor remains a shareholder of VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.;
- the Estate Company has acceded to the Agreement and has sent the board of directors of VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. a letter of undertaking regarding the Agreement, at least five (5) Days before the Transfer,
- the Estate Company sent the board of directors VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. a letter of accession to the Agreement, at least five (5) Days before the Transfer;
- the Investing Manager sent the board of directors VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. a letter of undertaking regarding the Agreement, at least five (5) Days before the Transfer;
- the Estate Company grants the Investor before the Transfer, a call option setting out the terms and conditions on which the Estate Company shall grant the Investor a call option over the Securities held by the Estate Company, including in the event of termination of the relevant Investing Manager's duties or breach of the undertakings of the Investing Manager or the Estate Company under their respective letters of undertakings mentioned above;



- b) any Transfer of Securities from an Investing Manager to the Investor;
- c) any Transfer of shares of category A of the Company by the Investor;
- d) any Transfer of Securities in the event of exercise of the drag-along right pursuant to the provisions of article 17 below:
 - e) any Transfer of Securities arising after the exercise of a Call Option.

In the situations referred to in (a) and (c) the Transfer may only be completed if the transferee has provided the board of directors of VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., with a copy to the Investor, with an accession agreement to the Agreement, at least five (5) Days before the proposed Transfer.

Art. 11. Any Investing Manager intending to Transfer (other than pursuant to an Unrestricted Transfer) all or part of his Securities grants the Investor (the «Beneficiaries of the Pre-emption Right») the right to pre-empt all (and not part) of the Securities which are the subject of the Transfer.

If the pre-emption requests exceed the number of Transferred Securities, they shall be reduced in proportion to the number of shares already held by the Beneficiary of the Pre-emption Right that issued the request, as compared to the total number of shares already held by all of the Beneficiaries of the Pre-emption Right that exercised their right, provided that such allocation of Securities may allow but shall not oblige any Beneficiary of the Pre-emption Rights to purchase a number of Securities that exceeds its initial request. If any, the fractional Transferred Securities shall be allocated to the highest remainder.

The allocation of the Transferred Securities among the Beneficiaries of the Pre-emption Right that made pre-emption requests shall be notified jointly by the Seller and the board of directors of VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. to the Beneficiaries of the Pre-emption Right within fifteen (15) Days from the expiry of the period of twenty (20) Days referred to in article 13 below for the exercise of the pre-emption right (the «Allocation Notice»).

The Allocation Notice shall include as a schedule copies of all of the Pre-emption Notices received by the Seller and the board of directors of VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.

In the event that all Transferred Securities are pre-empted, the Beneficiaries of the Pre-emption Right that made pre-emption requests shall purchase the Transferred Securities and pay the Seller the price determined pursuant to the provisions of article 14 below within a period of fifteen (15) Days following receipt of the Allocation Notice.

In the event that the pre-emption requests are less than the number of Transferred Securities, the Seller shall be free to accept the pre-emption requests despite the shortfall or to Transfer the Transferred Securities pursuant to the provisions of paragraph eight of this article 11. In the second instance however, the Seller must, within the period of fifteen (15) Days referred to in the third paragraph of this article 11, inform the Beneficiaries of the Pre-emption Right of the shortfall of their preemption requests and of its decision not to accept the pre-emption requests.

In the event that the Seller accepts the pre-emption requests despite the shortfall, the Seller shall indicate in the Allocation Notice the number of Securities that are not pre-empted together with the allocation of the Transferred Securities (pursuant to the second paragraph of this article 11) among the Beneficiaries of the Pre-emption Right that exercised their right. The Beneficiaries of the Pre-emption Right shall purchase the relevant number of Transferred Securities and pay the Seller the price determined pursuant to the provisions of article 14 below within a period of fifteen (15) Days following receipt of the Allocation Notice. The Seller shall be free to Transfer the Securities that are not pre-empted pursuant to paragraph eight of this article 11.

In the event that the Beneficiaries of the Pre-emption Right do not exercise their pre-emption right or in the situation referred to in paragraph six of this article 11, the Seller may Transfer all, but not part, of the Transferred Securities within a period of three (3) months from the date of the waiver or loss of the pre-emption right.

The terms and conditions of this Transfer, particularly with respect to the price, must be the same as those described in the Transfer Notice, otherwise a new pre-emption right procedure will commence, applicable to the Transfer contemplated by the Seller.

Art. 12. Following receipt of a firm offer for the Securities made in good faith that a shareholder (the «Seller») wishes to accept, the Seller shall notify the proposed Transfer of Securities (except for the Unrestricted Transfers referred to in article 10) to the Beneficiary of the Pre-emption Right as required pursuant to article 11 above and to the board of directors of VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. (hereinafter referred to as the «Transfer Notice»).

In the event of a Transfer resulting from a death, the Transfer Notice must be given upon opening of the procedure of transfer of the estate (ouverture de la succession) to the heirs (who shall be deemed to be the Sellers), by one of the duly authorised heirs or, in default, by the board of directors of VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.

The Transfer Notice must include the following information:

- the name (or company name) and the address (or the registered office) of the proposed purchaser(s) (hereinafter referred to, individually or collectively, as the «Purchaser»);
 - the identity of the person(s) having ultimate control of the Purchaser (if the Purchaser is not an individual);
- the number of each of the category of Security to be Transferred by the Seller (hereinafter referred to as, the «Transferred Securities»);



- the price offered for each category of Transferred Securities (including the price adjustment or price restitution provisions);
 - the terms and conditions of payment of the consideration for the Transferred Securities;
- the other terms and conditions of the Transfer that would facilitate the valuation of the Purchaser's offer, including, inter alia, the warranties as to liabilities, net assets, of restitution of the price or any other warranties and assurances requested by the Purchaser together with the costs incurred in the Transfer;
- the accession agreement to the Agreement by the Purchaser if the Purchaser is not a party to the Agreement on the date of the Transfer Notice, without which the Transfer shall be prohibited.

In the event of Transfer other than a sale payable upon delivery (au comptant) in cash only or a Transfer which also includes securities other than the Securities, the Seller must further provide in the Transfer Notice a bona fide valuation in euro of the value of the consideration offered by the Purchaser for the Transferred Securities. Failure to provide this valuation will result in the Transfer Notice being void.

Art. 13. Within twenty (20) Days from receipt of the Transfer Notice, the Beneficiaries of the Pre-emption Right may notify the Seller in writing, in which case they will send a copy to the board of directors of VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., of their decision, as applicable to pre-empt the Transferred Securities at the price determined pursuant to the provisions of the article 14 (hereinafter referred to as, the «Pre-emption Notice»).

The Pre-emption Notice shall state the maximum number of Transferred Securities that the Beneficiary of the Pre-emption Right irrevocably undertakes to purchase. Failure to mention this information in the Pre-emption Notice will result in the Pre-emption Notice being void and in the beneficiary losing its pre-emption right.

Art. 14. In the event of a sale payable upon delivery (au comptant) in cash only, the price for the Transferred Securities shall be equal to the price offered by the Purchaser indicated in the Transfer Notice by the Seller.

In the event of Transfer other than by sale upon delivery (au comptant) in cash only or in the event of a Transfer which includes securities other than the Securities and the securities of VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., the price shall be calculated in accordance with article 15.

Art. 15. In the event of Transfer (pursuant to articles 11, 12, 13 and 14) other than by sale upon delivery (au comptant) in cash only or in the event of Transfer by the Investor of Securities pursuant to article 17 simultaneously with the Transfer of other securities than the Securities and of the securities of VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., the price for the Transferred Securities shall be equal to the valuation of the consideration offered by the Purchaser (in the event of Transfer pursuant to articles 11, 12, 13 and 14) or by the Third Party Purchaser (in the event of Transfer pursuant to articles 11, 12, 13 and 14) and indicated in the Transfer Notice or by the Investor (in the event of Transfer pursuant to article 17).

If a beneficiary disagrees with the valuation made by the Seller (in the event of Transfer pursuant to articles 11, 12, 13 and 14) or by the Investor (in the event of Transfer pursuant to article 17), the price will be determined by an expert as provided below.

The value of the consideration offered by the Purchaser (in the event of Transfer pursuant to articles 11, 12, 13 and 14) or by the Third Party Purchaser (in the event of Transfer pursuant to article 17) for the Transferred Securities (or in the event of Transfer following a death, the value of the Transferred Securities) shall be determined by an expert (the «Expert») designated by the President of the Commercial Court in Paris following the procedure under article 1843-4 of the French Civil Code, at request of the most diligent party, if the beneficiary and the Seller or the Investor as the case may be do not agree on the determination of such Expert. If possible, the Expert should be chosen from the investment banks/audit firms with international reputation operating in Paris, that are independent towards the Investing Managers and the Investor. The Expert shall act as the joint representative of the parties within the meaning of article 1592 of the French Civil Code. The Expert will use its best endeavors to issue its report to the beneficiaries and to the Seller (or the Investor as the case may be), and deliver a copy of the report to the board of directors of VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., within a period of thirty (30) Days from his appointment. Within a period of eight (8) Days from receipt of the Expert's report, the Seller shall send the beneficiaries a new Transfer Notice attaching a copy of the Expert's valuation, failing which the Seller shall be deemed to have retracted the proposed Transfer. Following the sending of the Transfer Notice, a new procedure shall commence pursuant to the provisions of articles 12 and 13 above. The time period requirements provided in article 13 for the exercise of the pre-emption right shall therefore be suspended until the Seller has, as the case may be, confirmed his Transfer Notice.

The fees and disbursements of the Expert shall be borne by the beneficiary(ies), if the price fixed by the Expert is lower than or equal to the price stated by the Seller (or the Investor as the case may be), or by the Seller (or the Investor as the case may be) if the Price fixed by the Expert is higher than the price stated by the Seller (or the Investor as the case may be). If more than one beneficiary requested the appointment of the Expert, they shall bear their portion of the fees and disbursements of the Expert in proportion to the price to be paid by them in the event of exercise of the pre-emption right, in connection with the proposed Transfer.



- **Art. 16.** Notwithstanding any other provisions of these articles of association any Transfer by the Investing Managers, except Unrestricted Transfers referred to in article 10, of all or part of their Securities for a period of five (5) years from the Completion Date, requires prior written authorization by the Investor.
- **Art. 17.** In the event that the Investor (the «Transferor») receives from a third party (which may not be an Affiliated Entity of the Investing Managers and the Investor) (hereinafter referred to as the «Third Party Purchaser») an offer for the Transfer (except an Unrestricted Transfer referred to in article 10) of all or part of the securities of VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. it holds that it wishes to accept, the Transferor may obtain from all the Investing Managers (but not some only) the Transfer of all of their Securities to the Third Party Purchaser pursuant to the following conditions:
- the Transferor must notify the other Investing Managers in writing of his decision to accept the offer of the Third Party Purchaser within fifteen (15) days of such acceptance and in any event no later than fifteen (15) days prior to the proposed closing and attach to the notice a copy of the offer (which shall include all material terms of the offer including but not limited to the price, any warranties and any conditions to completion) by the Third Party Purchaser;
- the offer of the Third Party Purchaser must propose identical Transfer terms and conditions (particularly with respect to price) for all the Investing Managers;
- the Investing Managers irrevocably authorize the Investor to negotiate the final agreements relating to this Transfer reflecting the terms of the offer; and
- all of the Investing Managers irrevocably undertake to sign the final agreements pursuant to which all of their Securities will be sold to the Third Party Purchaser under the above mentioned conditions and to deliver all document necessary to effect the sale and Transfer of their Securities in accordance with this article 17.
- **Art. 18.** In the event that a Securities holder holds several categories of Securities, that Securities holder may not Transfer any Security without simultaneously Transferring a number of shares, CPECs or any other category of Security so that the existing ratio between the different categories of Security held by the transferring Securities holder before the Transfer would remain unchanged after the Transfer.

E. Management

Art. 19. The Company is managed by one (1) manager, who needs not to be shareholder.

In dealing with third parties, the manager has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager is appointed by the shareholders, who fix the term of his/her office. He may be dismissed freely at any time by the shareholders.

- **Art. 20.** The manager of the Company shall however in any case be dismissed by the shareholders in case of any breach and/or failure to comply with:
 - a) any specific right granted to the Investor pursuant to the articles of association of the Company;
 - b) any provision of the articles of association of the Company;
- c) any undertaking of the Company in the Agreement and in particular the undertaking to make the Investing Managers complying with their own undertakings, subject that such breach and/or failure to comply has not been cured within fifteen (15) days after a formal written notice issued by the Investor;
- d) any decision from the manager or absence of decision to implement and/or fully comply with any provision of any extra-statutory agreement entered into between the shareholders of the Company and in particular (but not limited to) in case of an Exit, subject that such breach and/or failure to comply has not been cured within fifteen (15) days after a formal written notice issued by the Investor.
 - Art. 21. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.
- **Art. 22.** The death or resignation of the manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 23.** The manager does not assume, by reason of his/her position, any personal liability in relation to commitments regularly made by him/her in the name of the Company. He/she is authorized agent only and is therefore merely responsible for the execution of his/her mandate.

F. Collective decisions of the shareholders

- **Art. 24.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 25.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.
- **Art. 26.** The decisions listed below are however only validly adopted in so far as they are adopted by a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. In addition, these quorum and majority shall be reached in each category of shares of the Company:
 - a) the sale of all or substantially all the assets of the Company;



- b) the merger or de-merger of the Company;
- c) any amendment to the articles of association of the Company;
- d) the appointment of the manager of the Company;
- e) the issuance of Securities;
- f) approval of the Transfer of Securities;
- g) the liquidation of the Company.
- **Art. 27.** The manager shall be bound to convene a general meeting of shareholders of the Company upon written request of the Investor.

G. Financial year - annual accounts - distribution of profits

- Art. 28. The Company's year commences on the first January and ends on the thirty-first December of the same year.
- **Art. 29.** Each year on the thirty-first December, the accounts are closed and the manager prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 30.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The Company may distribute interim dividends, in accordance with the provisions of the Law.

H. Dissolution - liquidation

Art. 31. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one (1) or more liquidators, who need not to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 32. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.»

Estimate of costs

The costs which are to be born by the Company are estimated at five thousand euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois octobre.

Par-devant, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CHEQUERS CAPITAL XV FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par son gérant CHEQUERS PARTENAIRES SA, société anonyme dont le siège social est à Paris 75008, 48 bis, avenue Montaigne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 350 505 335,

ici représentée par Monsieur Alexandre Gobert, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 1 ^{er} octobre 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de LOUANN S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123 755 (la Société), constituée suivant acte notarié en date du 5 janvier 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations en date du 24 mars 2007, numéro 447. Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de LOUANN S.à r.l., en ACCELYA INVEST-MENT S.à r.l.



Deuxième résolution

L'associé unique décide de créer deux (2) catégories de parts sociales: les parts sociales de catégorie A et les parts sociales de catégorie B, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Troisième résolution

L'associé unique décide de convertir les cinq cents (500) parts sociales existantes de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq mille cent soixante euros (EUR 5.160,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à dix-sept mille six cent soixante euros (EUR 17.660,-) par l'émission de cinq mille cent cinquante-neuf (5.159) parts sociales de catégorie A et une (1) part sociale de catégorie B, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Souscription et Paiement

A comparu Monsieur Alexandre Gobert, prénommé, qui déclare souscrire au nom et pour le compte des souscripteurs mentionnés ci-dessous, en vertu de procurations sous seing privées qui resteront attachées au présent acte, à l'augmentation de capital comme suit:

- mille trois cent douze (1.312) parts sociales de catégorie A par Monsieur Juan Antonio Quesada De La Gala, né le 30 janvier 1968 à Madrid (Espagne), demeurant C/Pedro Laín Entralgo, 8 Viv.30, 28660 Boadilla del Monte, Madrid, Espagne, pour un montant total de mille trois cent douze euros (EUR 1.312,-);
- neuf cent quarante-six (946) parts sociales de catégorie A par Monsieur Ulises Alejandro Camacho Beltran, né le 19 juillet 1967 à Mexico D.F. (Mexique), demeurant Castillo de Nottingham 123, Condado de Sayavedra CP 52938, Atizapan, Edo. de Mexico, Mexico, pour un montant total de neuf cent quarante-six euros (EUR 946,-);
- mille cinq cent quatorze (1.514) parts sociales de catégorie A par Monsieur José Artur Santos Nunes Farinha, né le 21 avril 1971 à Lobito (Angola), demeurant Rua Inf. D. Augusto 38, 2 ° dto, 2845-115 Amora, Portugal, pour un montant total de mille cinq cent quatorze euros (EUR 1.514,-);
- neuf cent quarante-six (946) parts sociales de catégorie A par Monsieur Moez Mili, né le 2 octobre 1966 à Monastir (Tunisie), demeurant Résidence Bouzguenda, Villa N ° 6, Rue Ajloun, 2036 Dar Fadhal La Soukra, Tunisie, pour un montant total de neuf cent quarante-six euros (EUR 946,-);
- quatre cent quarante-et-une (441) parts sociales de catégorie A par Monsieur Frederik Christoffel Kritzinger, né le 9 mai 1975 à Pretoria (Afrique du Sud) on, demeurant fiscalement Cumberland Manor, 33 Cumberland Avenue, Vandia Grove, Randburg, 2194, Gauteng, Afrique du Sud, pour un montant total de quatre cent quarante-et-une euros (EUR 441.-);
- une (1) part sociale de catégorie B par CHEQUERS CAPITAL XV FCPR., susmentionné, pour un montant total de douze mille un euros (EUR 12.001,-);

Les parts sociales de catégorie A ont été souscrites par les souscripteurs, au prix d'un euro (EUR 1,-) par parts sociale. La part sociale de catégorie B a été souscrite par le souscripteur, au prix de douze mille un euros (EUR 12.001,-) représentant un euro (EUR 1,-) pour le capital social et douze mille euros (EUR 12.000,-) pour la prime d'émission.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraires de sorte que le montant de dix-sept mille cent soixante euros (EUR 17.160,-) se trouve maintenant à la disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire instrumentant

Cinquième résolution

Les associés décident de modifier dans leur totalité les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«A. Définitions

Dans les présents statuts, les mots et les expressions ci-dessous et commençant par une majuscule auront les significations suivantes, à moins que le contexte implique le contraire ou qu'il en soit déterminé autrement ci-dessous.

«Acquéreur» a la signification donnée à ce terme à l'article 12;

«Bénéficiaires du Droit de Préemption» a la signification donnée à ce terme à l'article 11;

«Cédant» a la signification donnée à ce terme à l'article 12;

«Contrôle», «contrôlé» et «contrôlant» s'entendent par référence à la définition posée par les paragraphes I, II et III de l'article L. 233-3 du Code de commerce Français;

«CPECs» signifie, les convertible preferred equity certificates émis le 3 octobre 2007 par résolutions du gérant unique de la Société suivant approbation par les associés de la Société;

«Entité» signifie toute entité, société, entreprise, groupe, société de fait, association, société en participation, aussi bien publique que privée, ayant ou non la personnalité morale;



«Entité Affiliée» signifie, relativement à une Entité, toute Entité qui, directement ou indirectement a travers une ou plusieurs intermédiaires, contrôle ladite Entité ou qui est contrôlée par ladite Entité ou encore qui est sous le contrôle d'une Entité contrôlant ladite Entité, étant précisé que, pour les besoins de cette définition, une Entité est présumée contrôlée par son associé gérant commandité ou la personne qui contrôle l'associé gérant commandité, sa société de gestion, son gérant commandité ou l'Entité qui en assure la gestion à quelque titre que ce soit; concernant l'Investisseur, Entité Affiliée de l'Investisseur signifie toute entité directement ou indirectement contrôlée par CHEQUERS CAPITAL PARTNERS, une société anonyme de droit Français, avec un capital social de EUR 38.112,25 dont le siège social est au 48 bis, avenue Montaigne, 75008 Paris, France, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 433 958 279 (y compris des fonds gérés ou conseillés par des entités contrôlées par CHEQUERS CAPITAL PARTNERS);

«Experts» a la signification donnée à ce terme à l'article 15;

«Manager-Investissant» désigne les détenteurs des parts sociales de catégorie A de la Société;

«Initiateur» a la signification donnée à ce terme à l'article 17;

«Groupe» signifie collectivement la société VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., la Société, CLEARING WORLD S.L. une sociedad limitada de droit Espagnol, dont le siège social est à Avenida Diagonal 567, 3 °, 08029 Barcelone, Espagne, inscrite au Registro Mercantil de Barcelona (Espagne) sous le numéro T 39366; F 100; H B-342708 et les filiales de ces sociétés;

«Investisseur» signifie les détenteurs des parts sociales de catégorie B de la Société;

«Jour» signifie tout jour calendaire;

«Notification de Préemption» a la signification donnée à ce terme à l'article 13;

«Notification de Répartition» a la signification donnée à ce terme à l'article 11;

«Notification de Transfert» a la signification donnée à ce terme à l'article 12;

«Options d'Achat» signifie les contrats d'option d'achat, conclus par les Managers-Investissants en faveur de l'Investisseur en date du 12 septembre 2007 concernant les titres détenues par eux dans VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. et les Titres;

«Pacte» signifie tout pacte d'actionnaire relatif à VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. qui pourra être conclu entre les actionnaires de cette société au fil du temps;

«Sortie» signifie toute transaction suite à laquelle l'Investisseur ne détient plus aucun titre dans VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. ni dans aucune autre société du Groupe ou l'admission des actions de VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. sur un marché réglementé;

«Tiers Acquéreur» a la signification donnée à ce terme à l'article 17;

«Transfert» signifie tout transfert sous quelque forme que ce soit, notamment, sans que cette liste soit limitative:

- 1. (i) les transferts de droits préférentiels de souscription à une augmentation de capital en numéraire ou de droits d'attribution résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, provisions ou bénéfices, y compris par voie de renonciation individuelle;
- 2. (ii) les transferts à titre gratuit ou onéreux, alors même qu'ils auraient lieu par voie d'adjudication publique ou en vertu d'une décision de justice ou que le transfert de propriété soit retardé;
- 3. (iii) les transferts en raison d'un décès, ou sous forme de dation en paiement, par voie d'échange, de partage, de prêt de titre, de vente à réméré, d'apport en société, d'apport partiel d'actif, de fusion ou de scission, quelle que soit la forme de la ou des sociétés, ou à titre de garantie, résultant notamment de la constitution d'un nantissement de Titres ou de la réalisation d'un nantissement de Titres;
 - 4. (iv) les transferts en fiducie, ou de toute autre manière semblable; et
- 5. (v) les transferts portant sur la propriété, la nue-propriété, l'usufruit ou tous droits dérivant d'un Titre, y compris tout droit de vote ou de percevoir des dividendes, ou tout autre démembrement de la propriété de tout Titre.

«Titres» signifie

- (i) tout titre émis par la Société, incluant, sans limitation, les parts sociales de la Société, les CPECs, et tout autre titre émis ou à émettre par la Société donnant ou pouvant donner droit, directement ou indirectement, immédiatement ou à terme, par conversion, échange, remboursement, présentation ou exercice d'un bon ou par tout autre moyen, à l'attribution de parts sociales de la Société ou à d'autres titres représentant ou donnant accès à une quotité du capital social de la Société;
 - (ii) le droit préférentiel de souscription relatif à une émission de tel titres;
 - (iii) tout démembrement des titres visés ci-dessus;
- (iv) tout autre titre de même nature que les titres visés ci-dessus émis ou attribués par une quelconque société ou entité de quelque nature que ce soit à la suite d'une transformation, fusion, scission, apport partiel d'actif ou opération similaire de la Société;

«Titres Transférés» a la signification donnée à ce terme à l'article 12;

«Transfert Libre» a la signification donnée à ce terme à l'article 10;



«VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.» désigne VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 127 787;

Dans ces statuts, à moins qu'il en soit déterminé autrement ci-dessous, référence à des termes utilisés au singulier inclut le pluriel et vice versa, et référence à des termes utilisé au masculin inclut le féminin et vice versa.

B. Objet - durée - dénomination - siège

- **Art. 1** er . Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de ACCELYA INVESTMENT S.à r.l.
- **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

C. Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de dix-sept mille six cent soixante euros (EUR 17.660,-) représenté par dix-sept mille six cent cinquante-neuf (17.659) parts sociales de catégorie A et une (1) part sociale de catégorie B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une (1) voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
 - Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.
- **Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

D. Restrictions aux transferts de titres

- **Art. 10.** Les Transferts suivants ne sont pas soumis à l'obligation de conservation des Titres, ni au droit de préemption (les «Transferts Libres»):
- (a) tout Transfert par un Manager-Investissant de tout ou partie de ses Titres au profit d'une société détenue à cent pour cent (100 %) par ce Manager-Investissant (la «Société Patrimoniale»), sous réserve que:
 - le Transfert envisagé corresponde à un reclassement à but exclusivement patrimonial,
- l'objet social de cette Société Patrimoniale soit exclusivement la détention des Titres tant que l'Investisseur sera actionnaire de VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.,
- cette Société Patrimoniale demeure détenue à cent pour cent (100 %) par le Manager-Investissant et qu'en conséquence les titres représentatifs du capital social de cette Société Patrimoniale soient incessibles tant que l'Investisseur sera actionnaire de VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.,
- les Titres qui seraient détenus par cette Société Patrimoniale soient également incessibles tant que l'Investisseur actionnaire de VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.,
- cette Société Patrimoniale ne contracte ou ne souscrive aucun emprunt, prêt, facilité de trésorerie ou avance de quelque nature que ce soit à l'exception des avances en compte courant qui pourraient lui être consenties par le Manager-Investissant, ni ne confère aucune sûreté, ni aucun droit d'aucune sorte à l'encontre ou portant sur les Titres qu'elle détiendrait tant que l'Investisseur sera actionnaire de VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.,
- cette Société Patrimoniale ait adhéré au Pacte et adressé au conseil d'administration de VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. une lettre d'engagement conformément aux articles du Pacte, au moins cinq (5) Jours avant le Transfert,



- cette Société Patrimoniale ait adressé au conseil d'administration de Voyages Holding (Luxembourg) S.A. une lettre d'adhésion au Pacte, au moins cinq (5) Jours avant le Transfert,
- le Manager-Investissant ait adressé au conseil d'administration de VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. une lettre d'adhésion au Pacte, au moins cinq (5) Jours avant le Transfert,
- cette Société Patrimoniale consente à l'Investisseur, préalablement au Transfert, une option d'achat dont l'objet sera de fixer les termes et conditions dans lesquels cette Société Patrimoniale consentira à l'Investisseur une option d'achat des Titres détenus par cette Société Patrimoniale, notamment en cas de cessation de fonctions du Manager-Investissant cédant ou de non respect par le Manager-Investissant ou la Société Patrimoniale des engagements pris dans leurs lettres d'engagement respectives visées ci-dessus;
 - (b) tout Transfert de Titres d'un Manager-Investissant à un Investisseur;
 - (c) tout Transfert de parts sociales de catégorie A de la Société par un Investisseur;
- (d) tout Transfert de Titres dans le cas d'exercice du droit de cession de contrôle conformément aux stipulations de l'article 17 ci-dessous;
 - (e) tout Transfert de Titres ayant lieu après l'exercice d'une Option d'Achat.

Dans les cas visé aux (a) et (c) ci-dessus, le Transfert ne pourra toutefois intervenir que si l'acquéreur a fait parvenir au conseil d'administration de VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., avec copie à l'Investisseur, un engagement d'adhésion au Pacte, au moins cinq (5) Jours avant le Transfert envisagé.

Art. 11. Chaque Manager-Investissant envisageant le Transfert (autre que par un Transfert Libre) de tout ou partie de ses Titres consent à l'Investisseur (le «Bénéficiaire du Droit de Préemption») le droit de préempter la totalité (et non une partie seulement) des Titres objet du Transfert.

Si les demandes de préemption dépassent le nombre de Titres Transférés, elles seront réduites proportionnellement au nombre de parts sociales déjà détenues par le Bénéficiaire du Droit de Préemption dont émane la demande, par rapport au nombre total de parts sociales déjà détenues par l'ensemble des Bénéficiaires du Droit de Préemption ayant préempté, étant précisé qu'une telle attribution des Titres permet mais n'oblige pas les Bénéficiaire du Droit de Préemption d'acheter un nombre de titres qui excède sa demande initiale. S'il en existe, les rompus des Titres Transférés seront attribués au plus fort reste.

La répartition des Titres Transférés entre les Bénéficiaires du Droit de Préemption ayant préempté sera notifiée conjointement par le Cédant et le conseil d'administration de VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. aux Bénéficiaires du Droit de Préemption dans un délai de quinze (15) Jours à compter de l'expiration du délai de vingt (20) Jours visé à l'article 13 ci-après pour l'exercice du droit de préemption (la «Notification de Répartition»).

La Notification de Répartition comportera en annexe copie de l'ensemble des Notifications de Préemption reçues par le Cédant et le conseil d'administration de VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.

Dans l'hypothèse où la totalité des Titres Transférés serait préemptée, les Bénéficiaires du Droit de Préemption ayant préempté disposeront d'un délai de quinze (15) Jours à compter de la réception de la Notification de Répartition pour acquérir les Titres Transférés et verser au Cédant le prix déterminé conformément aux stipulations de l'article 14 ciaprès.

Au cas où les demandes de préemption seraient inférieures au nombre de Titres Transférés, le Cédant sera libre d'accepter les demandes de préemptions malgré leur insuffisance ou de Transférer les Titres Transférés conformément aux stipulations du paragraphe huit du présent article 11. Dans la seconde hypothèse, le Cédant devra toutefois, dans le délai de quinze (15) Jours visé au troisième paragraphe du présent article 11, informer les Bénéficiaires du Droit de Préemption de sa décision de ne pas donner suite aux demandes de préemption.

Au cas où le Cédant, malgré l'insuffisance de demandes de préemption donnerait suite à celles-ci, il devra indiquer dans la Notification de Répartition le nombre de Titres non préemptés ainsi que la répartition des Titres Transférés (conformément au deuxième paragraphe de cet article 11) entre les Bénéficiaires du Droit de Préemption ayant exercé leur droit. Les Bénéficiaires du Droit de Préemption disposeront d'un délai de quinze (15) Jours à compter de la réception de la Notification de Répartition pour acquérir les Titres Transférés et verser au Cédant le prix déterminé conformément aux stipulations de l'article 14 ci-après. Le Cédant sera libre de Transférer les Titres non préemptés dans les conditions visées au paragraphe huit du présent article 11.

Au cas où les Bénéficiaires du Droit de Préemption n'exerceraient pas leur droit de préemption ainsi que dans le cas visé au paragraphe six du présent article 11 ci-dessus, le Cédant pourra dans un délai de trois (3) mois à compter du moment où la renonciation ou la perte du droit de préemption sera devenue définitive, procéder au Transfert de la totalité, mais non partie seulement, des Titres Transférés visés dans la Notification de Transfert.

Ce Transfert devra être effectué dans des conditions, notamment de prix, identiques à celles décrites dans la Notification de Transfert. A défaut de respecter les conditions visées ci-dessus, la procédure de préemption prévue au présent article s'appliquera de nouveau au Transfert envisagé par le Cédant.

Art. 12. Suivant réception d'une offre ferme portant sur les Titres faite de bonne foi, qu'un associé (le «Cédant») souhaite accepter, le Cédant notifiera son projet de Transfert de Titres (autre que les Transferts Libres visés à l'article



10) au Bénéficiaire du Droit de Préemption conformément aux dispositions de l'article 11 ci-dessus et au conseil d'administration de VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., (la «Notification de Transfert»).

En cas de Transfert en raison d'un décès, la Notification de Transfert devra être effectuée dès l'ouverture de la succession par les héritiers (qui seront réputés être des Cédants), par l'un des héritiers dûment mandaté ou, à défaut, par le conseil d'administration de VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.

La Notification de Transfert devra comporter les éléments suivants:

- le nom (ou la dénomination sociale) et l'adresse (ou le siège social) du ou des cessionnaires envisagés (individuellement ou ensemble l'«Acquéreur»);
 - l'identité de la ou des personnes contrôlant en dernier ressort l'Acquéreur (s'il ne s'agit pas d'une personne physique);
 - le nombre de Titres (par catégorie de Titres) devant être Transférés par le Cédant (les «Titres Transférés»);
- le prix proposé par catégorie de Titres Transférés (y compris les modalités d'ajustement ou de restitution de ce prix);
 - les modalités de paiement de la contrepartie des Titres Transférés;
- les autres termes et conditions du Transfert permettant d'apprécier l'offre de l'Acquéreur, en particulier, les garanties de passif, d'actif net, de restitution de prix ou toutes autres garanties et assurances requises par l'Acquéreur ainsi que les frais exposés;
- l'engagement d'adhésion au Pacte de l'Acquéreur si l'Acquéreur n'est pas Partie au Pacte à la date de la Notification de Transfert, faute de quoi le Transfert sera interdit.

En cas de Transfert autre qu'une vente payable au comptant exclusivement en numéraire ou d'un Transfert qui inclus également des titres autres que les Titres, le Cédant devra également fournir dans la Notification de Transfert, à peine de nullité, une évaluation de bonne foi en euros de la valeur des contreparties offertes par l'Acquéreur pour les Titres Transférés.

Art. 13. Dans les vingt (20) jours de la réception de la Notification de Transfert, les Bénéficiaires du Droit de Préemption pourront notifier par écrit au Cédant, avec copie au conseil d'administration de VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., leur décision le cas échéant de préempter les Titres Transférés au prix déterminé conformément aux stipulations de l'article 14 (la «Notification de Préemption»).

La Notification de Préemption comportera, sous peine de nullité de la Notification de Préemption et de déchéance des droits de préemption par le bénéficiaire, l'indication du nombre maximum de Titres Transférés que le bénéficiaire s'engage irrévocablement à préempter.

Art. 14. En cas de vente payable au comptant exclusivement en numéraire, le prix des Titres Transférés sera égal au prix offert par l'Acquéreur indiqué par le Cédant dans la Notification de Transfert.

En cas de Transfert autre qu'une vente payable au comptant exclusivement en numéraire, ou d'un Transfert qui inclut également des titres autres que les Titres et les titres de VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., le prix sera calculé conformément aux dispositions de l'article 15.

Art. 15. En cas de Transfert (en vertu des articles 11, 12, 13 et 14) autre qu'une vente payable au comptant exclusivement en numéraire, ou en cas de Transfert par l'Investisseur de Titres conformément à l'article 17 simultanément avec le Transfert d'autres titres que les Titres et les titres de VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., le prix des Titres Transférés sera égal à l'évaluation de la contrepartie, offerte par l'Acquéreur (dans le cas d'un transfert en vertu des articles 11, 12, 13 et 14) ou par un Tiers Acquéreur (dans le cas d'un Transfert conformément à l'article 17) pour les Titres, faite de bonne foi faite par le Cédant (dans le cas d'un transfert en vertu des articles 11, 12, 13 et 14) indiquée dans la Notification de Transfert ou par l'Investisseur (dans le cas d'un Transfert conformément à l'article 17).

A défaut d'acceptation par le(s) bénéficiaire(s) de l'évaluation faite par le Cédant (dans le cas d'un transfert en vertu des articles 11, 12, 13, et 14) ou par un l'Investisseur (dans le cas d'un Transfert conformément à l'article 17), le prix sera fixé à dire d'expert selon les modalités prévues ci-dessous.

Le prix de l'offre de l'Acquéreur (ou en cas de Transfert en vertu des articles 11, 12, 13, et 14) ou par un Tiers Acquéreur (dans le cas d'un Transfert conformément à l'article 17) pour les Titres Transférés (ou en cas de Transfert en raison d'un décès, la valeur des Titres Transférés) sera déterminé par un expert (l'«Expert») désigné par le Président du Tribunal de Commerce de Paris selon les modalités de l'article 1843-4 du Code civil français, sur simple saisine de la partie la plus diligente, si le bénéficiaire et le Cédant ou l'Investisseur, selon le cas, ne sont pas d'accord sur l'identité d'un tel Expert. Dans la mesure du possible, l'Expert sera choisi parmi les banques d'affaires/cabinet d'audit de renommée internationale établi(e)s sur la place de Paris, n'étant pas lié(e)s aux Manager-Investissants et à l'Investisseur. L'Expert agira en qualité de mandataire commun des parties au sens de l'article 1592 du Code civil. L'Expert devra faire ses meilleurs efforts pour communiquer son rapport aux bénéficiaires et au Cédant (ou selon le cas à l'Investisseur), avec copie au conseil d'administration de VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., dans un délai de trente (30) Jours à compter de sa désignation. Dans un délai de huit (8) Jours à compter de la réception du rapport de l'Expert, le Cédant adressera aux bénéficiaires une nouvelle Notification de Transfert en joignant copie de l'évaluation de l'Expert, faute de quoi le Cédant sera réputé avoir renoncé au Transfert envisagé. Suite à l'envoi de la Notification de Transfert, une nouvelle procédure sera alors mise en œuvre conformément aux stipulations des articles 12 et 13 ci-dessus. Le délai prévu à



l'article 13 pour l'exercice du droit de préemption sera donc suspendu jusqu'à ce que le Cédant ait confirmé, le cas échéant, sa Notification de Transfert.

Les frais et honoraires de l'Expert seront supportés par le(s) bénéficiaire(s), si le prix fixé par l'Expert est inférieur ou égal au prix déterminité par le Cédant (ou par l'Investisseur selon le cas) ou par le Cédant (ou par l'Investisseur selon le cas) si le prix fixé par l'expert est supérieur à celui déterminée par la Cédant. En cas de pluralité de bénéficiaires ayant mis en œuvre la procédure d'expertise, ces derniers supporteront leur quote-part des frais et honoraires de l'Expert au prorata du prix devant être payé par eux en cas de préemption à l'occasion du Transfert envisagé.

- Art. 16. Nonobstant toute autre stipulation des statuts tout Transfert par les Managers-Investissants, à l'exception des Transferts libres visés à l'article 10, de tout ou partie de leurs Titres pendant une durée de cinq (5) années à compter de la Date de Réalisation nécessite le consentement préalable et écrit de l'Investisseur.
- Art. 17. Dans le cas où l'Investisseur (l'«Initiateur») recevrait d'un tiers (qui ne pourra pas être une Entité Affiliée à l'un des Manager-Investissants et à l'Investisseur) (le «Tiers Acquéreur») une offre portant sur le Transfert (autre qu'un Transfert Libre visé à l'article 10) de tout ou partie des titres de VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. qu'il détient qu'il souhaiterait accepter, l'Initiateur pourra obtenir de tous les Managers-Investissants (et non de certains d'entre eux seulement) qu'ils transfèrent l'ensemble de leurs Titres au Tiers Acquéreur dans les conditions suivantes:
- l'Initiateur devra notifier par écrit aux autres Managers-Investissants sa décision d'accepter l'offre du Tiers Acquéreur dans les quinze (15) jours d'une telle acceptation et dans tous les cas pas plus tard que quinze (15) jours avant la date de conclusion de l'opération proposée en joignant une copie de l'offre du Tiers Acquéreur (qui inclura toutes les conditions de l'offre incluant de manière non limitative, le prix, toutes garanties et à toutes autres conditions à l'accomplissement);
- l'offre du Tiers Acquéreur devra proposer des conditions de Transfert identiques (notamment de prix) pour tous les Managers-Investissants;
- les Managers-Investissants autorisent irrévocablement l'Investisseur à négocier les accords définitifs relatifs à ce Transfert reflétant les conditions de l'offre; et
- tous les Managers-Investissants s'engagent irrévocablement à signer les accords définitifs aux termes desquels la totalité de leurs Titres sera cédée au Tiers Acquéreur dans les conditions mentionnées ci-dessus et de fournir tous les documents nécessaires pour donner effet à la vente et au Transfert des leur Titres conformément à cet article 17.
- **Art. 18.** En aucun cas un détenteur de Titres qui détient plusieurs catégories de Titres, ne peut Transférer des Titres sans simultanément Transférer un nombre de parts sociales, de CPECs ou toute autre catégorie de Titres, de sorte que le ratio entre les différentes catégories de Titres détenue par le détenteur de Titres avant le Transfert demeure identique après celui-ci.

E. Gérance

Art. 19. La Société est gérée par un (1) gérant, qui n'a pas besoin d'être associé.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le gérant est nommé par les associés, fixant la durée de son mandat. Il est librement et à tout moment révocable par les associés.

- Art. 20. Le gérant de la Société sera révoqué en cas de violation et/ou manquement à:
- a) tout droit spécifique accordé à l'Investisseur conformément aux statuts de la Société;
- b) toute stipulation des statuts de la Société;
- c) tout engagement de la Société dans le Pacte et en particulier l'engagement que les Managers-Investissants se conforment à leurs propres engagements, à condition qu'il n'ait pas été remédié a une telle violation et /ou manquement endéans quinze (15) Jours à compter d'une notification formelle écrite de l'Investisseur;
- d) toute décision, ou absence de décision, du gérant d'exécuter et/ou se conformer totalement à toute disposition d'un accord extrastatutaire conclu entre les associés de la Société et notamment (mais de manière non-limitative) dans le cas de Sortie, à condition qu'il n'ait pas été remédié à une telle violation et/ou manquement dans un délai de quinze (15) jours à compter d'une notification formelle écrite de l'Investisseur.
 - Art. 21. La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique.
 - Art. 22. Le décès du gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 23. Le gérant ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. Simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

D. Décisions collectives des associes

- Art. 24. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 25.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.



- **Art. 26.** Néanmoins, les décisions ci-dessous ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par la majorité des associés représentant trois quarts au moins du capital social. De surcroît, ces quorums et majorités doivent être atteintes dans chaque catégorie de parts sociales de la Société:
 - a) la vente de tout ou substantiellement tout l'actif de la Société;
 - b) la fusion ou scission de la Société;
 - c) toute modification aux statuts de la Société;
 - d) la nomination du gérant de la Société;
 - e) l'émission de Titres;
 - f) l'approbation du Transfert des Titres;
 - g) la liquidation de la Société.
- Art. 27. Le gérant est tenu de convoquer une assemblée générale des associés de la Société sur demande écrite de l'Investisseur.

G. Année sociale - bilan - répartition

- Art. 28. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 29. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 30.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

La Société peut verser des bénéfices intérimaires conformément aux dispositions de la Loi.

H. Dissolution - liquidation

Art. 31. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 32. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Evaluation des frais

Le montant des frais incombant à la société en raison du présent acte est évalué approximativement à cinq mille euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Gobert, J.-J. Wagner.

Belvaux, le 8 novembre 2007.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 octobre 2007. Relation: EAC/2007/12221. — Reçu 171,60 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007138417/239/786.

J.-J. Wagner.

(070160654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

IP Lux 1 - IP Lux 2 SeNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 94.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007137214/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04271. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Kapa Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 36.959.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de KAPA PARTICIPATIONS S.A.

FIDUPLAN S.A.

Signature

Référence de publication: 2007137222/752/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02779. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

WCMG (Working Capital Management Group) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 63.826.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Actionnaire unique en date du 29 octobre 2007 que:

- M. Marc Muller, expert-comptable, né le 21 août 1951 à Luxembourg demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- M. Laurent Muller, employé privé, né le 22 mars 1980 à Luxembourg demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et
- M. Ivano d'Andrea, économiste, né le 18 juin 1966 à Sorengo, Lugano (Suisse) demeurant professionnellement au Viale Verbano 7, CH-6602 Muralto, Locarno (Suisse),

ont été nommés aux fonctions d'Administrateurs de la société pour un mandat d'une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2010;

- les pouvoirs de signature ont été réorganisés comme suit:
- Administrateur de catégorie A: M. Vincenzo Pollani;
- Administrateurs de catégorie B: MM. Juan Perdoni, Fabio Soldati, Jean-Richard Debret, Marc Muller, Laurent Muller et Ivano d'Andrea.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007137494/717/28.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04895. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.



Parvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 33.363.

Il résulte d'une décision de deux Administrateurs prise en date du 21 juin 2007, que Monsieur Stéphane Brunet, 33, rue de Gasperich L-5826 Hesperange, a été nommé, avec effet au 20 juin 2007, comme Secrétaire Général de la Sicav PARVEST et a de ce fait les fonctions de Délégué à la gestion journalière.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Pour le Conseil d'Administration

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007137230/2300/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04664. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

VFS Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.208.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en date du 19 octobre 2007 que les associés ont pris les décisions suivantes:

Omissis

Deuxième résolution

Renouvellement des mandats des Directeurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2008.

Le Conseil d'Administration est composé comme suit :

- Monsieur Stephen Coulson
- Monsieur Gerard Bruno Hardy
- Monsieur Peter De Putron
- Monsieur John Parson
- Mademoiselle Narelle De Putron

Omissis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VFS EUROPE S.à.r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Mandataire spécial

Signatures

Référence de publication: 2007137232/683/26.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04496. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

DHA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 222, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 101.566.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de DHA Sàrl

FIDUPLAN S.A.

Signature

Référence de publication: 2007137246/2269/12.

(070158702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.



New Invest 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.322.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la Société en date du 9 novembre 2007 que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

Démission de H.R.T. REVISION S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes à dater du 25 octobre 2007.

Deuxième résolution

Nomination de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B65477, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471, Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes, à dater du 25 octobre 2007 et pour une période de 6 ans.

Omissis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEW INVEST 2 S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A. / MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur / Administrateur

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007137234/683/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04378. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

EuroSITQ Finances, Société Anonyme, (anc. EuroCDP Finances S.A.).

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 85.190.

L'an deux mille sept, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société anonyme EuroCDP FINANCES S.A., établie et ayant son siège social au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg,

constituée par acte notarié reçu en date du 30 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 570 du 12 avril 2002,

et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 85.190 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Dominique Crocenzo, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Sylvia Infanger, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Louis Felicetti, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La Présidente déclare et demande au notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Modification de la dénomination sociale de EuroCDP FINANCES S.A. en EuroSITQ FINANCES.
- 2) Modification de l'article 1 er des statuts, de sorte que ce dernier se lise désormais comme suit:
- « **Art. 1** ^{er} . Il existe par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, dénommée: EuroSITQ FINANCES.



- II.- Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau de l'Assemblée; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.
- III.- Il résulte de cette liste de présence que toutes les mille (1.000) actions représentant la totalité du capital de la Société sont représentés à l'Assemblée.
- IV.- L'Assemblée est ainsi valablement constituée et peut valablement décider sur son ordre du jour dont tous les actionnaires présents ou représentés ont été informés en bonne et due forme avant l'Assemblée.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des déclarations faites par la présidente et après avoir considéré tous les points de l'ordre du jour, adopte ensuite chaque fois par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de changer la dénomination sociale de la Société de EuroCDP FINANCES S.A. en celle de EuroSITQ FINANCES.

Deuxième résolution

Afin de refléter ce changement de nom, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article premier (1 ^{er}) des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1** ^{er} . Il existe par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, dénommée: EuroSITQ FINANCES.»

Aucun autre point ne figurant pas à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant à prendre la parole, la présidente a clôturé l'Assemblée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglais; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand seven, on the twenty-sixth day in the month of October.

Before Maître Patrick Serres, notary residing at Remich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

was held an Extraordinary General Meeting («the Meeting») of the shareholders of EuroCDP FINANCES S.A., a «société anonyme», established and having its registered office at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg,

which was incorporated pursuant to a notarial deed, enacted on 30 November 2001, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 570 of 12 April 2002,

and which is entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, section B, under number 85.190 (the «Company»).

The Articles of Incorporation of said Company have not been amended since.

The Meeting is declared open and is presided over by Mr Dominique Crocenzo, employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairwoman appoints as secretary of the Meeting Mrs Sylvia Infanger, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr Louis Felicetti, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairwoman declares and requests the notary to record that:

I.- The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

- 1) change of the: Company's name from EuroCDP FINANCES S.A. to EuroSITQ FINANCES.
- 2) Amendment of article 1 of Articles of Incorporation of the Company to read as follows:
- « **Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name EuroSITQ FINANCES.»
- II.- The names of the shareholders, present or represented, and of the proxies of the shareholders represented as well as the number of shares held by each of the shareholders, present or represented, are indicated in an attendance-list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau



of the Meeting; such attendance-list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

- III.- It appears from said attendance-list that all one thousand (1,000) shares representing the entire issued share capital of the Company, are represented at the Meeting.
- IV.- The Meeting is so validly constituted and may validly resolve on its agenda of which all the shareholders present or represented have been duly informed before this meeting.

The Extraordinary General Meeting, after having duly acknowledged the statements made by the Chairwoman and after having duly considered all the items on the agenda has then each time unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of shareholders resolved to change the Company's name from EuroCDP FINANCES S.A. into EuroSITQ FINANCES.

Second resolution

In order to reflect such change of the Company's Corporate name, the Extraordinary General Meeting of shareholders resolved to amend Article one (1) of the Company's Articles of Incorporation, such as follows:

« **Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name EuroSITQ FINANCES.»

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairwoman then closed the Meeting and these minutes were signed by the members of the bureau of the Meeting and the undersigned notary.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same persons and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, said persons signed together with the notary this original deed.

Signé: D. Crocenzo, S. Infanger, L. Felicetti, P. Serres.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 octobre 2007. Relation: EAC/2007/13450. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 novembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007137832/239/114.

(070159920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

NorCab 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.625,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.733.

RECTIFICATIF

Suite à une erreur dans la notification déposée le 27 février 2007, annule et remplace la notification Référence : L070029134.05 (voir annexe), veuillez prendre note que CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED à été inscrit par erreur en tant qu'associé de la Société les 12 parts sociales de Classe A, 12 parts sociales de Classe B, 12 parts sociales de Classe C, 12 parts sociales de Classe D et 12 parts sociales de Classe E, d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune de la société sont en fait réparties comme suit:

CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED on behalf of the CANDOVER 2005 FUND CO-INVESTMENT SCHEME, société de droit anglais, ayant son siège social à 20 Old Bailey EC4M 7LN, Londres, Royaume-Uni, et immatriculée sous le numéro 1740574 auprès du Régistre de Commerce et des Sociétés de Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



NorCab 1 S.à r.l. MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. Gérant

Signature

Référence de publication: 2007137235/683/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04385. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Financière Centuria Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 96.465.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 10 juillet 2007 que:

- Monsieur Emmanuel Limido, né le 5 janvier 1959 à Paris 16 ème , demeurant 15, rue des Pommerets, Sèvres (92, France), a démissionné de sa fonction d'administrateur délégué et ce, avec effet immédiat.
- M. Alain Pacaud, né le 16 août 1946, à Gouvieux, (France), ayant son adresse professionnelle le 203, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris France, et M. Jean-Noël Lequeue, né le 18 décembre 1946 à Lincent, (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg ont été nommés au poste d'administrateurs de la société, avec effet immédiat.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

- M. Alain Pacaud, né le 16 août 1946, à Gouvieux, (France), ayant son adresse professionnelle le 203, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris France, et M. Jean-Noël Lequeue, né le 18 décembre 1946 à Lincent, (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg ont été nommés au poste d'administrateurs délégués de la société, avec effet immédiat.

Le mandat des nouveaux administrateurs délégués prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINANCIERE CENTURIA LUXEMBOURG S.A.

J.-N. Lequeue

Mandataire

Référence de publication: 2007137240/6654/27.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-Cl05870. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Fris S.A., Société Anonyme, (anc. Alviman Finance S.A.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 107.246.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 novembre 2007 que:

- Monsieur François Bourgon, employé privé, née le 29 décembre 1969 à Phalsbourg (France) et demeurant au 10, rue des Ardennes à L-8048 Strassen (Luxembourg);
- Monsieur Maurice Thomas Greig, administrateur de sociétés, né le 1 ^{er} octobre 1947 à Camerino (Italie) et demeurant au 7 Steeple Close, Church Gate, London SW6 3LE (UK);

ont été nommés administrateurs en remplacement de Monsieur Vincent Cormeau et Monsieur Bertrand Michaud démissionnaires.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

A compter du 6 novembre 2007, le conseil se compose comme suit:

Monsieur Herman Moors

Monsieur François Bourgon

Monsieur Maurice Thomas Greig



Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137274/5878/27.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03956. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

CV.Online.LU SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange. R.C.S. Luxembourg B 80.531.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale ordinaire de notre société tenue en date du 24 octobre 2007 que:

- a) Les mandats des trois administrateurs:
- Monsieur Roger Greden, né à Arlon (Belgique), le 28 octobre 1953, demeurant à L-2273 Luxembourg, 4A, rue de l'Ouest;
- Madame Nelly Noël, née à Esch-sur-Alzette, le 26 octobre 1946, demeurant à L-2440 Luxembourg, 121, rue de Rollingergrund;
 - Monsieur Xavier Buck, né à Luxembourg, le 21 juillet 1970, demeurant à L-2410 Strassen, 166, rue de Reckenthal,
 - b) Le mandat de l'administrateur-délégué, Madame Nelly Noël, prénommée;
- c) Le mandat du commissaire aux comptes CODEJA Sàrl (anc. CODEJA S.A.), avec siège social à L-2430 Luxembourg 18-20, rue Michel Rodange, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 71.771;

étant venus à échéance, ils sont prolongés pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007137241/3560/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02474. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Olifanten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 133.540.

STATLITES

In the year two thousand seven, on the Eighth day of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- OLD WORLD PROPERTIES LLC, a limited liability company organized under the laws of the state of Washington in the United States of America, having its registered office at FPS CORPORATE SERVICES, INC., 1111 Third Avenue, Suite 3400, Seattle, WA 98101-3299, USA, registered at the Secretary of State of the State of Washington under number 602-711-111 (OLD WORLD PROPERTIES LLC),

hereby represented by Mr Yohan Menna, lawyer, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private deed.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company («société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended from time to time (hereafter the «Law»), as well as by the articles



of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding, directly or indirectly, of interests or participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company can perform all legal, commercial, industrial, technical and financial investments or operation as well as any transactions on real estate or on movable property, and in general, all transactions which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929 as amended.

- Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. Corporate name. The Company will have the corporate name OLIFANTEN S.à r.l.
- **Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1. Subscribed and paid-up capital

The share capital is fixed at Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by Five Hundred (500) shares with a par value of Twenty-Five Euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one-man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In the contingency where Articles 200-1 and 200-2, among others, shall apply, each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2. Modification of share capital

The corporate capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3. Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4. Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5. Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6. Registration of shares



All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1. Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In such event each manager shall be either a class A manager or a class B manager.

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2. Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3. Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a class A manager and a class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4. Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers and with the condition that a class A manager be present or represented. Any manager may represent one or several other managers at any board meeting.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5. Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Monday of the month of May at 3.30 P.M.



If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1. Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

11.2. Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

Subscription

The Articles having thus been established, the party appearing declares	to subscrib	e the entire	share capital	as follows:
Subscriber	Number	${\sf Subscribed}$	% of	Paid-up
	of shares	amount	share	capital
		(in EUR)	capital	
OLD WORLD PROPERTIES LLC	500	12,500	100%	100%
Total	500	12,500	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of 12,500.- EUR (Twelve Thousand Five Hundred Euro) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary by a bank blocking certificate.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 2,200.- Euro.

Resolutions of the shareholder

- 1. The Company will be administered by a board of managers composed by five managers («gérants») appointed for an unlimited period.
 - 2. The following person is appointed as class A manager:
- Mr Jean-François Trapp, attorney at law, born on 15 July 1975, in Thionville, France, residing professionally at 22, Grand'Rue, L-1660 Luxembourg.
 - 3. The following persons are appointed as class B managers:



- Ms Denise Wolf, Vice President, Corporate Development, born on 24 November 1961, in Atlanta, Georgia, USA, residing professionally at VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104;
- Mr Bruce Lowry, Vice President, Tax, born on 04 March 1952, in Lima, Ohio, USA, residing professionally at VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104;
- Mr Michael Connor, Treasurer, born on 25 April 1963, in Queens, NY, USA, residing professionally at VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104; and
- Ms Denise Fletcher, Executive Vice President, Finance, born on 1949 in Turkey, residing professionally at VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104.
 - 4. The registered office of the Company shall be established at 22, Grand'Rue, L-1660 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- OLD WORLD PROPERTIES LLC, une limited liability company constituée sous les lois de l'état de Washington aux Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à FPS CORPORATE SERVICES, INC., 1111 Third Avenue, Suite 3400, Seattle, WA 98101-3299, USA, enregistrée au Secretary of State de l'état de Washington sous le numéro 602-711-111 (OLD WORLD PROPERTIES LLC),

ici représentée par M. Yohan Menna, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1 ^{er} . Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée occasionnellement (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- **Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société est la détention, directe ou indirecte, de tout intérêt ou prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut réaliser toute opération légale, commerciale, industrielle, technique ou financière et en général toute opération nécessaire et utile à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929 telle que modifiée.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Dénomination sociale. La Société aura la dénomination sociale: OLIFANTEN S.à r.l.
- Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville.



Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1. Capital social souscrit et libéré

Le capital social est fixé à Douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par Cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de Vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2. Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3. Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4. Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5. Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6. Enregistrement de parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Direction.

7.1. Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance. Dans ce cas chaque gérant sera soit un gérant de classe A ou un gérant de classe B.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2. Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3. Représentation et pouvoir de signature

Sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4. Président, vice-président, secrétaire, procédures



Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et à la condition qu'un gérant de classe A soit présent ou représenté. Chaque gérant peut représenter un ou plusieurs autres gérants à toute réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5. Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le troisième lundi du mois de mai à 15h30.

Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1. L'exercice social

L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

11.2. Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.



Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfère(nt) aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription

Les Statuts ayant donc été établis, la partie comparante déclare souscrire l'entièreté du capital social comme suit: Souscripteur Nombre Montant % de Capital libéré de parts capital souscrit sociales (en EUR) social 500 12.500,-100% 100% 500 12.500,-100% 100%

Toutes les parts sociales ont été libérées à hauteur de cent pour cent (100%) par un versement en numéraire de sorte que le montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire de blocage.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 2.200,- Euros.

Résolutions de l'associé

- 1. La Société est administrée par un conseil de gérance composé de cinq gérants nommés pour une période indéterminée.
 - 2. La personne suivante est nommée gérant de classe A;
- M. Jean-François Trapp, avocat, né le 15 juillet 1975, à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 22, Grand'Rue, L-1660 Luxembourg.
 - 3. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B;
- Mrs Denise Wolf, Vice Président, département du développement des sociétés, née le 24 novembre 1961, à Atlanta, Georgia, USA, ayant son adresse professionnelle à VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104;
- M. Bruce Lowry, Vice Président, département fiscal, né le 4 mars 1952, à Lima, Ohio, USA, ayant son adresse professionnelle à VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104;
- M. Michael Connor, Trésorier, né le 25 avril 1963, à Queens, NY, USA, ayant son adresse professionnelle à VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104; et
- Mrs Denise Fletcher, Vice Président, Finance, née en 1949 en Turquie, ayant son adresse professionnelle à VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104.
 - 4. Le siège social de la Société est établi à 22, Grand'Rue, L-1660 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Menna, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, Relation: LAC/2007/34862. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Référence de publication: 2007138355/211/409.

(070160088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Federale Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.555.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 25 octobre 2007 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Marc Bandella, LES ASSURANCES FEDERALES, 12, rue de l'Etuve, B-1000 Bruxelles

Monsieur Tom Meeus, LES ASSURANCES FEDERALES, 12, rue de l'Etuve, B-1000 Bruxelles

Monsieur Francis Vroman, LES ASSURANCES FEDERALES, 12, rue de l'Etuve, B-1000 Bruxelles

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008,

- de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de:

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., Le Dôme Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg, RCS B 71.178

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour FEDERALE ADVISORY S.A., Société Anonyme

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK, Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2007137244/1126/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00353. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Quirinal Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 133.539.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the Eighth day of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- OLD WORLD PROPERTIES LLC, a limited liability company organized under the laws of the state of Washington in the United States of America, having its registered office at FPS CORPORATE SERVICES, INC., 1111 Third Avenue, Suite 3400, Seattle, WA 98101-3299, USA, registered at the Secretary of State of the State of Washington under number 602-711-111 (OLD WORLD PROPERTIES LLC),

hereby represented by Mr Yohan Menna, lawyer, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private deed.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), which is hereby incorporated:

- **Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended from time to time (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.
- **Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the holding, directly or indirectly, of interests or participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of



any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company can perform all legal, commercial, industrial, technical and financial investments or operation as well as any transactions on real estate or on movable property, and in general, all transactions which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929 as amended.

- Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. Corporate name. The Company will have the corporate name QUIRINAL PROPERTIES S.à r.l.
- Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1. Subscribed and paid-up capital

The share capital is fixed at Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by Five Hundred (500) shares with a par value of Twenty-Five Euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one-man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In the contingency where Articles 200-1 and 200-2, among others, shall apply, each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2. Modification of share capital

The corporate capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3. Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4. Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5. Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6. Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1. Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).



If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In such event each manager shall be either a class A manager or a class B manager.

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2. Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3. Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a class A manager and a class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4. Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers and with the condition that a class A manager be present or represented. Any manager may represent one or several other managers at any board meeting.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5. Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Monday of the month of May at 4.30 P.M.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.



Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1. Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

11.2. Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

Subscription

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:				
Subscriber	Number	Subscribed	% of	Paid-up
	of shares	amount	share	capital
		(in EUR)	capital	
OLD WORLD PROPERTIES LLC	500	12,500	100%	100%
Total	500	12,500	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of 12,500.- EUR (Twelve Thousand Five Hundred Euro) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary by a bank blocking certificate.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 2,200.- Euro.

Resolutions of the shareholder

- 1. The Company will be administered by a board of managers composed by five managers («gérants») appointed for an unlimited period.
 - 2. The following person is appointed as class A manager:
- Mr Jean-François Trapp, attorney at law, born on 15 July 1975, in Thionville, France, residing professionally at 22, Grand'Rue, L-1660 Luxembourg.
 - 3. The following persons are appointed as class B managers:
- Ms Denise Wolf, Vice President, Corporate Development, born on 24 November 1961, in Atlanta, Georgia, USA, residing professionally at VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104;
- Mr Bruce Lowry, Vice President, Tax, born on 04 March 1952, in Lima, Ohio, USA, residing professionally at VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104;
- Mr Michael Connor, Treasurer, born on 25 April 1963, in Queens, NY, USA, residing professionally at VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104; and



- Ms Denise Fletcher, Executive Vice President, Finance, born on 1949 in Turkey, residing professionally at VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104.
 - 4. The registered office of the Company shall be established at 22, Grand'Rue, L-1660 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- OLD WORLD PROPERTIES LLC, une limited liability company constituée sous les lois de l'état de Washington aux Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à FPS CORPORATE SERVICES, INC., 1111 Third Avenue, Suite 3400, Seattle, WA 98101-3299, USA, enregistrée au Secretary of State de l'état de Washington sous le numéro 602-711-111 (OLD WORLD PROPERTIES LLC),

ici représentée par M. Yohan Menna, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1 ^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée occasionnellement (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- **Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société est la détention, directe ou indirecte, de tout intérêt ou prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut réaliser toute opération légale, commerciale, industrielle, technique ou financière et en général toute opération nécessaire et utile à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929 telle que modifiée.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Dénomination sociale. La Société aura la dénomination sociale: QUIRINAL PROPERTIES S.à r.l.
- Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.



Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1. Capital social souscrit et libéré

Le capital social est fixé à Douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par Cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de Vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2. Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3. Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4. Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5. Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6. Enregistrement de parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Direction.

7.1. Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance. Dans ce cas chaque gérant sera soit un gérant de classe A ou un gérant de classe B.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2. Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3. Représentation et pouvoir de signature

Sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4. Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.



Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et à la condition qu'un gérant de classe A soit présent ou représenté. Chaque gérant peut représenter un ou plusieurs autres gérants à toute réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5. Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le troisième lundi du mois de mai à 16h30.

Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1. L'exercice social

L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

11.2. Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.



Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence a la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfère(nt) aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription

Les Statuts ayant donc été établis, la partie comparante déclare souscrire l'entièreté du capital social comme suit:				
Souscripteur	Nombre	Montant	% de	Capital
	de parts	souscrit	capital	libéré
	sociales	(en EUR)	social	
OLD WORLD PROPERTIES LLC	500	12.500,-	100%	100%
Total	500	12.500,-	100%	100%

Toutes les parts sociales ont été libérées à hauteur de cent pour cent (100%) par un versement en numéraire de sorte que le montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire de blocage.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 2.200,- Euros.

Résolutions de l'associé

- 1. La Société est administrée par un conseil de gérance composé de cinq gérants nommés pour une période indéterminée.
 - 2. La personne suivante est nommée gérant de classe A;
- M. Jean-François Trapp, avocat, né le 15 juillet 1975, à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 22, Grand'Rue, L-1660 Luxembourg.
 - 3. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B;
- Mrs Denise Wolf, Vice Président, département du développement des sociétés, née le 24 novembre 1961, à Atlanta, Georgia, USA, ayant son adresse professionnelle à VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104;
- M. Bruce Lowry, Vice Président, département fiscal, né le 4 mars 1952, à Lima, Ohio, USA, ayant son adresse professionnelle à VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104;
- M. Michael Connor, Trésorier, né le 25 avril 1963, à Queens, NY, USA, ayant son adresse professionnelle à VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104; et
- Mrs Denise Fletcher, Vice Président, Finance, née en 1949 en Turquie, ayant son adresse professionnelle à VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104.
 - 4. Le siège social de la Société est établi à 22, Grand'Rue, L-1660 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Menna, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, Relation: LAC/2007/34861. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007138356/211/409.

(070160087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.



Blue Bell Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.105.

Extrait du contrat de cession de parts signé le 3 octobre 2007

En vertu du contrat de cession de parts signé en date du 3 octobre 2007, les parts de la société ont été transférées comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, a transféré 100 parts ordinaires de 125 euros détenues dans la Société à ELINA INVEST S.à r.l., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Manager Signatures

Référence de publication: 2007137245/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04267. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Elina Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.092.

Extrait du contrat de cession de parts signé le 2 octobre 2007

En vertu du contrat de cession de parts signé en date du 2 octobre 2007, les parts de la société ont été transférées

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, a transféré 100 parts ordinaires de 125 euros détenues dans la Société à Pcapital, SGPS, SA, ayant son siège social Av. Arriaga, Edificio Marina Club, 73-2° andar, Sala 212 - Funchal, Madeira, Portugal.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Manager

Signatures

Référence de publication: 2007137247/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04266. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Blue Sage Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.102.

Extrait du contrat de cession de parts signé le 3 octobre 2007

En vertu du contrat de cession de parts signé en date du 3 octobre 2007, les parts de la société ont été transférées comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, a transféré 100 parts ordinaires de 125 euros détenues dans la Société à ELINA INVEST S.à r.l., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.



Luxembourg, le 24 octobre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Manager Signatures

Référence de publication: 2007137248/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04264. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Absolute Advantage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8280 Kehlen, 22, rue de Mamer. R.C.S. Luxembourg B 115.075.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 novembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Le notaire

Référence de publication: 2007137401/231/14.

(070159659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Sun Flare Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.093.

Extrait du contrat de cession de parts signé le 10 octobre 2007

En vertu du contrat de cession de parts signé en date du 10 octobre 2007, les parts de la société ont été transférées comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, a transféré 100 parts ordinaires de 125 euros détenues dans la Société à ELINA INVEST S.à r.l., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Manager

Signatures

Référence de publication: 2007137250/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04263. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

CitCor Residential Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 130.183.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 19 octobre 2007

L'associé unique de CitCor RESIDENTIAL HOLDINGS S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Neil Hasson en tant que gérant de la Société, avec effet au 19 octobre 2007:
- De nommer le gérant suivant avec effet au 19 octobre 2007:
- Steven Skaar, né le 21 juillet 1972 à Salt Lake City, Utah, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au Ground Floor, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y5AD, Royaume-Uni.



LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

V. Cooke / M. Beckett

Référence de publication: 2007137251/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04280. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Sport-Elec International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts. R.C.S. Luxembourg B 115.067.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 novembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Le notaire

Référence de publication: 2007137402/231/14.

(070159662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

CitCor Franconia Kassel S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.114.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 19 octobre 2007

L'associé unique de CitCor FRANCONIA KASSEL S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Neil Hasson en tant que gérant de la Société, avec effet au 19 octobre 2007:
- De nommer le gérant suivant avec effet au 19 octobre 2007:
- Steven Skaar, né le 21 juillet 1972 à Salt Lake City, Utah, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au Ground Floor, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

V. Cooke / M. Beckett

Référence de publication: 2007137253/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04282. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Zhong Nan Hai S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 22, rue du Brill. R.C.S. Luxembourg B 51.538.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007137254/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06709. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.



IVG Logistics Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.222.

Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung der Aktionäre vom 12. November 2007

Die Generalversammlung stimmt dem Rücktritt von Herrn Michael Lipnik und Dr. Volker Hahn als Mitglieder des Verwaltungsrates mit sofortiger Wirkung zu.

Werden zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates an Stelle von Herrn Michael Lipnik und Dr. Volker Hahn ernannt bis zum Ende der ordentlichen Generalversammlung welche den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 genehmigt:

- Dr. Harald Gude, Rechtsanwalt, geboren am 15. Dezember 1967 in Wuppertal-Elberfeld, beruflich wohnhaft in Zanderstraße 5-7, 53177 Bonn
- Dr. Rüdiger von Stengel, Managing Director Real Estate Funds, geboren am 4. März 1967 in Koblenz, beruflich wohnhaft in Zanderstraße 5-7, 53177 Bonn.

Luxemburg, den 12. November 2007.

Für IVG LOGISTICS HOLDING S.A.

Unterschrift

Ein Bevollmächtiger

Référence de publication: 2007137287/5499/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04632. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

CitCor Franconia Berlin V S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 130.167.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 19 octobre 2007

L'associé unique de CitCor FRANCONIA BERLIN V S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Neil Hasson en tant que gérant de la Société, avec effet au 19 octobre 2007:
- De nommer le gérant suivant avec effet au 19 octobre 2007:
- Steven Skaar, né le 21 juillet 1972 à Salt Lake City, Utah, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au Ground Floor, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

V. Cooke / M. Beckett

Référence de publication: 2007137255/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04279. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

CitCor Franconia Nord S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 130.132.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 19 octobre 2007

L'associé unique de CitCor FRANCONIA NORD S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Neil Hasson en tant que gérant de la Société, avec effet au 19 octobre 2007:

De nommer le gérant suivant avec effet au 19 octobre 2007:

- Steven Skaar, né le 21 juillet 1972 à Salt Lake City, Utah, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au Ground Floor, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, Royaume-Uni.



LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

V. Cooke / M. Beckett

Référence de publication: 2007137256/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04278. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

P&Pm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 95.537.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007137769/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03082. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

CitCor Franconia Berlin I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.182.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 19 octobre 2007

L'associé unique de CitCor FRANCONIA BERLIN I S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Neil Hasson en tant que gérant de la Société, avec effet au 19 octobre 2007:
- De nommer le gérant suivant avec effet au 19 octobre 2007:
- Steven Skaar, né le 21 juillet 1972 à Salt Lake City, Utah, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au Ground Floor, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

V. Cooke / M. Beckett

Référence de publication: 2007137257/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04276. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Bellissimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2729 Luxembourg, 3, rue Saint Willibrord.

R.C.S. Luxembourg B 118.159.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007137258/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06711. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.



Bee Master Holding BV II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 99.284.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion des Associés tenue au siège social à Luxembourg, le 26 octobre 2007

Acceptation de la démission de Monsieur Pierre Schill et de Monsieur Arno Schleich de leur mandat de gérant avec effet immédiat.

Nomination, en remplacement des gérants démissionnaires, de Monsieur Marc Ambroisien, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, Monsieur Sidney Bouvier demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg et de Monsieur Stéphane François demeurant 19 Kensington Square, W8 5HH London - United Kingdom.

Transfert du siège social de la société, en date du 26 octobre 2007, du 3, rue Nicolas Adames L-1114 Luxembourg au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007137296/817/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04321. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

CitCor Franconia Boizenburg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 130.165.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 19 octobre 2007

L'associé unique de CitCor FRANCONIA BOIZENBURG I S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Neil Hasson en tant que gérant de la Société, avec effet au 19 octobre 2007:
- De nommer le gérant suivant avec effet au 19 octobre 2007:
- Steven Skaar, né le 21 juillet 1972 à Salt Lake City, Utah, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au Ground Floor, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

V. Cooke / M. Beckett

Référence de publication: 2007137259/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04302. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

CitCor Franconia Boizenburg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.141.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 19 octobre 2007

L'associé unique de CitCor FRANCONIA BOIZENBURG II S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Neil Hasson en tant que gérant de la Société, avec effet au 19 octobre 2007:
- De nommer le gérant suivant avec effet au 19 octobre 2007:
- Steven Skaar, né le 21 juillet 1972 à Salt Lake City, Utah, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au Ground Floor, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y5AD, Royaume-Uni.



LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

V. Cooke / M. Beckett

Référence de publication: 2007137260/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04301. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Polo Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.268.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POLO HOLDING LUXEMBOURG Sàrl

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007137788/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04598. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

CirCor Franconia Boizenburg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 130.146.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 19 octobre 2007

L'associé unique de CitCor FRANCONIA BOIZENBURG III S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Neil Hasson en tant que gérant de la Société, avec effet au 19 octobre 2007:
- De nommer le gérant suivant avec effet au 19 octobre 2007:
- Steven Skaar, né le 21 juillet 1972 à Salt Lake City, Utah, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au Ground Floor, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

V. Cooke / M. Beckett

Référence de publication: 2007137261/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04298. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

CitCor Franconia Dresden I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 130.152.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 19 octobre 2007

L'associé unique de CitCor FRANCONIA DRESDEN I S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Neil Hasson en tant que gérant de la Société, avec effet au 19 octobre 2007:
- De nommer le gérant suivant avec effet au 19 octobre 2007:
- Steven Skaar, né le 21 juillet 1972 à Salt Lake City, Utah, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au Ground Floor, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, Grande-Bretagne.



LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

V. Cooke / M. Beckett

Référence de publication: 2007137262/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04294. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Société d'Investissements en Méditerranée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 74.541.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS EN MEDITERRANEE S.A.

A. Graziano / P. Mestdagh

Administrateur / Administrateur - Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2007137792/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04601. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Kleopatra Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.672.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 128.331.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007137394/242/11.

(070159859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

KPI Retail Property 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 114.060.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er août 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007137395/5770/12.

(070159983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Gamet Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.865.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



J. Baden Notaire

Référence de publication: 2007137406/7241/11.

(070159687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

BST Grand-Duché de Luxembourg en abrégé BST GDL, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 120.378.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007137399/5770/12.

(070159981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Magna Park JV Units - Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.389.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 septembre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007137400/239/12.

(070159701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

B & B Lux-Manu S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 23, An der Klaus.

R.C.S. Luxembourg B 121.295.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

C. Doerner

Notaire

Référence de publication: 2007137403/209/12.

(070159681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

GSS III Gold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 128.320.

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 22 octobre 2007

L'associé unique de GSS III GOLD S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec effet immédiat:
- * Thijs van Ingen, gérant de catégorie A;
- de nommer le gérant suivant avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée:



* gérant de catégorie A: Jan-Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

I.-W. Overheul.

Référence de publication: 2007137481/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03531. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

M. & A. Investors (Luxembourg) S.A., Société Anonyme, (anc. M. & A. Investors S.A.).

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 81.020.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 novembre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007137425/239/13.

(070159975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

BRIF SCA SICAR, Balkan Reconstruction Investment Financing S.C.A. Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.704.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 novembre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007137427/239/13.

(070159706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

CitCor Franconia Berlin VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.171.

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 19 octobre 2007

L'associé unique de CitCor FRANCONIA BERLIN VI S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Neil Hasson en tant que gérant de la Société, avec effet au 19 octobre 2007;
- De nommer le gérant suivant avec effet au 19 octobre 2007:
- * Steven Skaar, né le 21 juillet 1972 à Salt Lake City, Utah, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au Ground Floor, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

V. Cooke / M. Beckett

Référence de publication: 2007137267/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04323. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck